

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 26 octobre 2022

 MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE COLLEMIERS
Mairie

89100 COLLEMIERS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONAI

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00124387		Prélevé le : mardi 18 octobre 2022 à 11h11
Unité de gestion	0246	COMMUNAUTÉ D'AGGLO GRAND SENONA	par : ROMAIN ROUSSELET
Installation	UDI 000488	COLLEMIERS BOURG	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 000000488	CENTRE COLLEMIERS	Type d'eau : T
Localisation exacte	CIMETIÈRE		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	COLLEMIERS		

Analyse laboratoire
Résultats
Limites de qualité
Références de qualité
inférieure supérieure
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type d'analyse : TRIAZ

Code SISE de l'analyse : 00123757

Référence laboratoire : LSE2210-29482

Résultats
Limites de qualité
Références de qualité
inférieure supérieure
inférieure supérieure
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Propazine 2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10	
Sebutylazine 2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10	
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005 µg/L	0,10	

MÉTABOLITES PERTINENTS

Atrazine-2-hydroxy	<0,020 µg/L	0,10	
Atrazine-déisopropyl	<0,020 µg/L	0,10	
Atrazine déséthyl	0,077 µg/L	0,10	
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,006 µg/L	0,10	
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,069 µg/L	0,10	
Flufenacet ESA	<0,010 µg/L	0,10	
Hydroxyterbutylazine	<0,020 µg/L	0,10	
Simazine hydroxy	<0,005 µg/L	0,10	
Terbuméton-déséthyl	<0,005 µg/L	0,10	
Terbutylazin déséthyl	<0,005 µg/L	0,10	

INFORMATION DU PUBLIC les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les mairies dans les 2 jours après réception (art D 1321-164 du Code de la Santé publique)

 ARS Bourgogne-Franche-Comté
3, rue Jean Pizard - 89000 AUXERRE
Standard : 0 393 83 10



Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

PLV : 00124387 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,005 µg/L		0,10		
Atrazine	0,016 µg/L		0,10		
Cyanazine	<0,005 µg/L		0,10		
Cybutryne	<0,005 µg/L		0,10		
Desmétryne	<0,005 µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005 µg/L		0,10		
Hexazinone	<0,005 µg/L		0,10		
Métamitron	<0,005 µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005 µg/L		0,10		
Propazine	<0,020 µg/L		0,10		
Sébuthylazine	<0,005 µg/L		0,10		
Secbuméton	<0,005 µg/L		0,10		
Simazine	0,005 µg/L		0,10		
Terbuméton	<0,005 µg/L		0,10		
Terbutylazin	<0,005 µg/L		0,10		
Terbutryne	<0,005 µg/L		0,10		
Thidiazuron	<0,005 µg/L		0,10		

INFORMATION DU PUBLIC les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les mairies dans les 2 jours après réception (art D 1321-164 du Code de la Santé publique)
ARS Bourgogne-Franche-Comté
3, rue Jean Pinard - 89000 AUCYERRE
Standard : 0 800 807 107



Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00124387)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,**

Bruno BARDOS

INFORMATION DU PUBLIC les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les mairies dans les 2 jours après réception (art D 1321-104 du Code de la Santé publique)
ARS Bourgogne-Franche-Comté
3, rue Jean Pizard - 89000 AUCHEPRE
Standard : 0 303 897 107

